

RAPPORT DE VISITE DU CANAL DE VASCOGNE

LE 5 AOÛT 2026

La visite concerne l'ensemble du linéaire de 3 kilomètres du canal de Vascogne depuis la prise d'eau sous la cascade de Végay jusqu'au vallon de la Gravière.

La martellière de la prise d'eau reste bloquée par l'érosion à un niveau très bas. Le débit est correct avec des pierres et des plaques qui limitent l'entrée d'eau dans le canal. Le dispositif sera changé prochainement avec une délégation de maîtrise d'ouvrage en cours avec le SMIAGE et avec l'expertise de la Chambre d'Agriculture. En l'état, l'écoulement respecte l'arrêté préfectoral en cours, qui met en état d'alerte le bassin de l'Estéron, avec 20% de débit en moins. Les travaux permettront de calibrer précisément les hauteurs d'eau et son débit.

Près de 100 mètres après la prise d'eau, je constate une surverse du canal en raison d'un rétrécissement d'un morceau de canalisation de fortune visant à colmater une brèche. Le ciment prompt s'est fissuré et détaché. Il faudra retirer les canalisations, déboucher le passage de 10 mètres souterrain et rehausser de 10 cm le bord côté rivière afin de stopper la surverse.

Quelques résidus de végétation sont retirés devant les barreaux d'entrée de canalisation souterraine afin de faciliter l'écoulement et la surcharge de la canalisation métallique. Les prises d'eau rive droite n'entravent pas le canal et ne tirent pas en continu sur l'eau.

Le bassin de rétention et le déversoir sont en bon état de fonctionnement. Rien à signaler sur la passerelle métallique et la vanne du tuyau. La surverse en rive gauche restitue la totalité de l'eau déversée en rive droite. L'eau du canal a un débit satisfaisant et quelques bouchons de végétations sont retirés. Il est constaté une surverse anormale juste avant le passage souterrain situé avant les 5 mètres de tuyau annelé récemment posés. Il faudra infiltrer une tige d'environ 35 mètres de long afin de faire passer un grappin tenu de chaque côté par des cordes dans l'objectif de retirer le bouchon intérieur. L'opération est à réaliser dans les prochains jours.

La suite du parcours révèle un bon écoulement. Les passages aériens des vallons montrent quelques fuites qu'il faudra colmater au printemps 2027. Toutes les prises d'eau des riverains propriétaires respectent parfaitement les consignes du règlement du canal.

Au niveau d'un passage de ruisseau à sec, il est constaté une coupe de bois avec des résidus de troncs et de branches pouvant empêcher le bon écoulement des eaux avec un risque de bouchage de la canalisation sous la route communale de Vascogne comme lors de l'épisode pluvieux automnal 2024. Il sera important de prévenir le propriétaire.

Une propriétaire rencontrée signale une fuite au niveau d'une martellière pouvant dégrader un abri situé sur son terrain. Il est urgent de colmater parfaitement la martellière non utilisée par du mortier hydrofuge.

Dans le canal, il est constaté une hauteur d'eau moyenne de 15 cm avec une baisse significative en bout de canal par suite des éléments susmentionnés. Le reste en eau finit dans le ruisseau de La Gravière.

Je tiens à remercier Laurent Ghiglion, second adjoint chargé du canal, et les bénévoles qui ont réduit les dégâts liés à l'épisode de grêles (taille d'une balle de ping-pong à celle d'une balle de tennis) en juin dernier.

Les riverains font preuve de responsabilité dans l'usage de l'eau du canal et je ne peux que m'en réjouir et les féliciter vivement. Nous avons conscience collectivement de l'importance de ce trésor naturel inestimable qui nourrit les jardins composés de vignes, d'arbres fruitiers, de potagers et des prés de fauche. Nous sommes attachés à cette terre nourricière et je déplore la volonté de certaines communes d'enfreindre publiquement les arrêtés préfectoraux pour des usages futiles. Les nappes souterraines souffrent et il convient de limiter au maximum leur vidange. Je continue d'appeler à la responsabilité des décideurs afin de clarifier les ambitions de l'usage de l'eau et du modèle économique que nous souhaitons choisir pour l'avenir.

Anthony SALOMONE
Maire d'Aiglun.

